

Discours de Renaud Muselier pour les vœux de régions de France

Mercredi 29 janvier 2020

Madame la Ministre, chère Jacqueline Gourault,
Monsieur le Président délégué, Mon cher François,

⇒ Merci pour tes propos d'accueil

Mes chers collègues présidentes et présidents de région

Mesdames et messieurs les parlementaires,

⇒ Je salue en particulier Jean-René Cazeneuve, président
de la délégation aux collectivités territoriales de
l'Assemblée nationale,

Monsieur le Président de l'Assemblée des départements de
France, cher Dominique Bussereau, merci pour ta présence,

Mesdames et messieurs les élus,

Madame la présidente de la FNSEA, chère Christiane Lambert

Mesdames et messieurs les représentants des partenaires de
Régions de France,

⇒ Je salue en particulier monsieur le Président de la SNCF,
cher Jean-Pierre Farrandou

⇒ Et monsieur le Président du groupe La Poste, cher
Philippe Walh

Mesdames et messieurs,

La présence de la ministre nous honore

Madame la ministre, votre présence parmi nous aujourd'hui témoigne de la volonté que nous partageons de travailler en bonne intelligence pour le renforcement de la place des collectivités locales dans nos institutions. C'est un enjeu majeur ! Vous le savez bien vous qui venez justement de cette France des territoires qui fait la force et la vitalité de notre pays, vous qui avez cette culture des collectivités locales et qui savez à quel point elles sont essentielles à un exercice apaisé de la démocratie, au plus proche de nos concitoyens.

Tous les jours, dans nos régions, dans nos départements, dans nos communes, s'inventent des solutions, se règlent les problèmes de la vie quotidienne, s'organisent les solidarités, se définissent des stratégies. Les élus locaux sont pleinement investis dans cette tâche, « à portée d'engueulade » comme le dit souvent mon ami Gérard Larcher, c'est-à-dire à l'écoute et dans la proximité.

C'est pourquoi, avec François Baroin et Dominique Bussereau, avec l'ensemble des forces vives de Territoires Unis nous voulons mener la bataille pour les libertés locales. Cette bataille n'est pas une bataille contre le gouvernement. Le gouvernement peut même la mener avec nous, contre les réflexes jacobins encore trop nombreux dans notre pays.

Retrouvons l'esprit de Gaston Defferre, qui avait fait le choix de s'appuyer sur les pouvoirs locaux pour faire réussir la

décentralisation, très souvent contre la volonté de l'administration centrale de l'État. Retrouvons cet esprit, et nous pourrons faire du projet de loi 3D une réelle avancée pour notre République.

D'ores et déjà, nos trois associations ont engagé un travail de concertation, en lien avec le Sénat, cette chambre des territoires que vous connaissez particulièrement bien, Madame la ministre, et dont vous savez l'importance. Ces propositions permettront, dès l'arrivée du texte au Sénat, un débat contradictoire nourri.

Et puis, ce travail que nous menons au sein de Territoires Unis, c'est aussi la preuve de notre maturité d'élus locaux. C'est la preuve que nous sommes capables de coordonner nos positions, de régler nos différents éventuels, et d'agir ensemble pour l'avenir de notre pays.

Les nouveaux locaux de Régions de France

Mais tout d'abord, Mesdames et messieurs, laissez-moi vous dire quelques mots des lieux dans lesquels nous nous trouvons et que vous avez pu parcourir depuis votre arrivée.

Lorsqu'il a procédé à l'acquisition de ces locaux, au nom de toutes nos régions, Hervé Morin n'a pas fait seulement un acte de bonne gestion. Il a aussi voulu marquer la confiance qu'ont les régions dans leur avenir, et la foi qu'elles ont dans le rôle qu'elles peuvent jouer dans notre pays. Merci Hervé ! Et je

voudrais également remercier Philippe Walh pour le soutien très actif que nous a apporté la Banque Postale pour financer cette acquisition.

Ces locaux sont ceux de la force collective des régions. Près de 400 réunions de toute nature s'y tiendront chaque année : élus, techniciens, viennent ici pour partager des expériences, échanger sur les bonnes pratiques, rechercher des solutions innovantes pour l'avenir.

Et pour animer ces 400 réunions par an, nous disposons d'une équipe de 18 permanents à laquelle je tiens à rendre hommage pour sa réactivité et sa compétence. Tout ceci est présenté dans cette plaquette, sortie aujourd'hui, que j'ai le plaisir de dévoiler devant vous.

L'année 2020 sera une année tournée vers l'avenir

- **Ce sera d'abord l'année des fonds européens** : régions et gouvernement doivent marcher la main dans la main pour aller ensemble à Bruxelles négocier des moyens ambitieux et des règlements simplifiés. Et comme nous en sommes convenus lors de notre dernier comité, mardi dernier, Madame la Ministre, nous portons aussi l'ambition de travailler à la simplification de l'utilisation de ces fonds, car il n'est pas acceptable que des porteurs de projets finissent par renoncer à solliciter l'argent de l'Europe. Nous devons montrer que souplesse peut se conjuguer avec rigueur, et

nous devons faire en sorte que les projets modestes en volume financier mais indispensables à nos territoires ne se heurtent pas à une bureaucratie paralysante.

- **L'année 2020 ce sera aussi l'année des CPER** : ces contrats vont définir les moyens au service de l'aménagement et du développement de nos territoires pour plus de 6 ans. La concomitance de cet exercice avec celui des fonds structurels permettra d'en démultiplier la puissance. Mais permettez-moi de rappeler ici, Madame la Ministre, qu'il est indispensable que soit signée en parallèle la contractualisation sur les infrastructures de transport. Nous le répétons : sans contrat sur les infras, pas de signature du CPER.
- **L'année 2020, c'est encore le projet 3D** : j'y reviendrai dans un instant. **Pour réussir les 3 D, nous devons réussir les 3C**
 - Plus de clarification
 - Plus de compétences (par forcément en nombre, mais en cohérence)
 - Plus de confiance.

Car la confiance, c'est bien ce qui nous a manqué en 2019 au travers de l'épisode funeste de l'apprentissage. Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors des vœux de Territoires Unis au Sénat, « question confiance, nous sommes vaccinés ! » La loi que vous portez peut-être l'occasion de faire un geste pour restaurer cette confiance. Ce geste pourrait être que le ministère du travail accepte de confier aux

régions la gestion de l'ensemble du FSE dit territorial, pour que nous puissions conduire, en lien avec nos amis des départements cher Dominique Bussereau, une politique cohérente autour de l'emploi, de la formation et de l'insertion, tout en offrant aux porteurs de projets un guichet unique à l'échelle de la région.

- **Enfin, l'année 2020, ce sera celle du pari économique :** nous voyons bien les désordres du monde, les bouleversements liés au changement climatique, les modifications induites inévitables dans nos modes de production, le ralentissement en Chine et les fragilités aux États-Unis. Le monde change, mesdames et messieurs, et nous devons changer avec lui. Aux côtés des entreprises et des industriels, les régions et l'État doivent réussir ensemble le pari de l'innovation, de l'usine du futur, des compétences et finalement de l'emploi. C'est l'enjeu du **Pacte Productif**, cher à Bruno Le Maire et au Président de la République, et ce pacte productif ne pourra fonctionner sans une **étroite symbiose entre l'État et les régions**.

J'en viens à présent à la façon dont le projet de loi de décentralisation peut porter de telles ambitions. Et pour cela, je voudrais commencer par quelques principes.

Notre vision de la décentralisation

Notre proposition s'inscrit dans la lignée des propositions formulées par Territoires Unis à la sortie du Grand débat

Elle répond à l'ambition affichée à cette occasion par le Président de la République lui-même qui a souhaité faire de la décentralisation une réponse à la crise sociale et démocratique que traverse notre pays.

Elle vise à rendre l'action publique plus réactive et plus proche des besoins de nos concitoyens, tout en renforçant la participation de ces derniers à l'élaboration de la décision.

Elle se décline en **4 principes**

1 – Premier principe : la clarté

La décentralisation doit retrouver un cadre juridique clair et respectueux de la constitution. Nous devons en finir avec des transferts qui parfois se limitent à un discours du Premier ministre, un courrier ou une simple convention. L'attribution de responsabilités nécessite de la clarté !

Les compétences confiées aux régions, qu'elles le soient à titre définitif ou de façon expérimentale, doivent donner lieu à des transferts de moyens. C'est un principe qui est défini à l'article 72-2 de notre Constitution.

Enfin, les ressources des régions doivent être sécurisées. Nous souhaitons, comme les autres associations d'élus, qu'une **loi de finances spécifique aux collectivités locales** puisse être débattue dès cette année pour 2021. Nous souhaitons également que la prochaine **loi de programmation des finances publiques** permette une révision des contrats de Cahors, en tenant compte de la réalité observée depuis deux ans, et ne soit pas le prétexte à un durcissement des objectifs, qui serait une nouvelle atteinte à l'autonomie des collectivités locales. Nous souhaitons enfin que ces mécanismes permettent de pérenniser les ressources dont disposent les collectivités locales, et pour nos régions en particulier la TVA et la CVAE. Les régions agissent sur le long terme, elles portent des stratégies, elles doivent pouvoir disposer de visibilité !

2 – Deuxième principe : la co-construction

Il existe un certain nombre de champs d'action publique dans lesquels ce que fait l'État et ce que font les régions visent des objectifs d'intérêt national. L'État doit le reconnaître. Il n'est pas tout seul à décider ou à agir. Certains choix d'action publique doivent être co-construits.

C'est pourquoi nous appelons de nos vœux la création d'un comité État-Régions. Mais pour avoir du sens, ce comité doit avoir une existence institutionnalisée. Il doit être prévu par la

loi. Il ne peut pas dépendre du seul bon vouloir de l'une des parties.

Notre intention n'est pas de co-piloter la conduite du pays. **Nous ne sommes pas les « pairs de France »**. Notre ambition est plus modeste, mais essentielle : dans les domaines où nos actions sont interdépendantes, faisons le diagnostic ensemble, imaginons le traitement ensemble, et agissons dans le cadre d'une coordination porteuse de sens et d'efficacité, et non dans l'injonction.

3 – Troisième principe : la responsabilité

De quoi s'agit-il ? Tout simplement du fait que :

IL N'Y A PAS DE RESPONSABILITÉ SANS POUVOIR
et
IL N'Y A PAS DE POUVOIR SANS RESPONSABILITÉ

Je m'explique : si le législateur confie aux pouvoirs locaux l'exercice d'une compétence, il doit lui donner la plénitude des moyens de l'exercer. La responsabilité est à ce prix. Et si le récipiendaire de cette compétence dispose bien de la plénitude des moyens, alors il peut être pleinement comptable de son action et des résultats qu'il obtient.

Ce principe me semble essentiel. Notre République reste excessivement centralisée. Ce n'est pas une question de

nombre de compétences transférées, c'est une question d'autonomie dans l'exercice de celles-ci. Si l'État revient en permanence sur ce qu'il a délégué, s'il conserve seul le pouvoir d'établir la norme dans des champs d'action publique dont il n'a plus la responsabilité, s'il brouille les cartes en permanence, alors il ne faut pas s'étonner que toutes les contestations, les plus diverses, remontent directement au plus haut niveau de l'État. Et on a vu l'an dernier à la même époque à quel point ça pouvait être dangereux.

C'est donc bien un enjeu démocratique. Certains appellent à une VI^e république ? Nous appelons plus modestement, mais plus efficacement aussi, à une République réellement décentralisée, une **République de la proximité** !

4 – Quatrième principe : la différenciation

Le 4^e et dernier principe que nous souhaitons porter est celui de la différenciation.

Nous souhaitons que chaque région puisse travailler « à la carte » sur un ensemble de compétences transférables. Pour cela, **nous soutenons les propositions du Conseil d'État** pour que la loi organique autorise l'exercice durablement différencié d'une compétence et n'impose pas au terme d'une période courte de la généraliser ou de l'abandonner.

Enfin, à **cette différenciation horizontale** portant sur la nature des compétences exercées, **nous souhaitons ajouter une différenciation verticale** liée à l'exercice du pouvoir réglementaire. Dans un cadre législatif unique à l'échelle nationale, il est tout à fait possible de prévoir que les modalités d'application d'une loi sont définies non plus par un décret en Conseil d'État ou du Premier ministre, mais par une délibération du conseil régional.

Quelques exemples d'évolution dans les compétences

Permettez-moi, à présent, de décrire ici quelques-unes des pistes sur lesquelles nous travaillons.

Nous ne voulons pas forcément élargir le champ de compétences des régions, nous voulons le renforcer. **Nous ne voulons pas « plus » de compétences nous voulons « mieux » de compétences.**

Dans le champ économique, nous voudrions que les discussions très constructives engagées avec Bruno Le Maire trouvent une traduction législative, pour plus de clarté. C'est vrai des **pôles de compétitivité**, de l'**accompagnement des entreprises en difficulté**, comme de l'**intelligence économique**. Nous souhaitons également que **l'organisation de BPI France** soit mieux régionalisée, pour qu'elle retrouve un rôle de banque publique au plus près des enjeux de développement du territoire.

Dans le champ des mobilités, la loi d'orientation (dite LOM) votée en fin d'année dernière doit à présent être complétée par un transfert portant sur les **infrastructures** : je pense bien entendu à certaines **lignes ferroviaires**, dans la ligne du rapport Philizot. Et certains d'entre nous souhaitent que l'intégration régionale des **Grands Ports Maritimes** soit renforcée, par la gouvernance, voire par le transfert intégral de ces ports.

Dans le champ de la cohésion des territoires, nous devons impérativement simplifier l'exercice des contractualisations. Et nous proposons que dans les grands domaines de compétence de la région, notamment en matière économique ou dans les certaines dimensions de la transition écologique, **la contractualisation de niveau infra régionale relève à titre principal de la région**. Dans un autre domaine, celui de **l'aménagement numérique du territoire**, la répartition des rôles devrait être clarifiée pour un pilotage cohérent à l'échelle régionale.

Le champ de la transition écologique est sans doute celui où il y a le plus à faire tant la répartition des compétences apparaît aujourd'hui comme confuse. Nous voudrions en particulier que les régions soient clairement identifiées comme responsables des **politiques de rénovation énergétique de l'habitat**, et qu'à ce titre elles puissent distribuer les primes qui se substituent aux crédits d'impôts. Nous voudrions qu'un rôle d'autorité coordinatrice soit reconnu aux régions en matière de **déchets et d'économie circulaire**, avec un pouvoir réglementaire, j'en

parlais tout à l'heure. À ces deux thèmes principaux nous pourrions aussi ajouter celui de l'**énergie** : les régions devraient avoir leur mot à dire sur les appels d'offres liées aux énergies renouvelables, et pouvoir développer des outils d'ingénierie financière pour promouvoir la production d'énergie verte. Et nous pourrions ajouter celui de la **biodiversité**, qui nécessite une étroite coordination avec les départements.

Enfin, le champ de l'emploi et de la formation nous semble essentiel, comme François Bonneau l'a rappelé. Les régions souhaitent disposer du pouvoir de **coordonner le service public de l'emploi**, en particulier les missions locales et pôle emploi, sauf pour ce qui concerne l'indemnisation du chômage.

Dans ce cadre, elles souhaitent bien entendu être les **autorités de gestion du FSE territorial** pour qu'en région, il n'y ait plus qu'un guichet, et qu'il n'y ait plus qu'un seul programme opérationnel pour le FEDER et le FSE permettant, en lien avec les départements, de traiter l'ensemble de la chaîne emploi, insertion, formation.

Pour terminer, et sans être exhaustif, je pourrais aussi parler des gestionnaires de lycées, comme ceux des collèges, sujet cher à mon ami Dominique Bussereau. Ces personnels, en charge de la gestion des moyens humains et financiers que nos collectivités attribuent aux établissements, doivent pouvoir agir sous leur autorité. Et je pourrais aussi parler de la volonté des régions d'être mieux insérée dans la gouvernance des

universités et de contribuer à les rapprocher de leur écosystème régional.

Mais je vais m'en tenir là dans cette énumération loin d'être exhaustive.

2020 année marquée par trois temps forts

J'ai débuté mon propos en disant que 2020 serait une année tournée vers l'avenir. Je vais le conclure en posant trois jalons en forme de souhaits.

Je souhaite qu'à la fin du printemps, lors de notre prochain comité État régions dédié aux fonds européens, le gouvernement puisse faire preuve d'une marque de confiance et accepte d'accorder aux régions la **gestion du FSE territorial**.

Je souhaite qu'au début de l'été, le gouvernement affiche son ambition réformatrice pour le rôle des collectivités locales dans la vie quotidienne de nos concitoyens grâce au dépôt d'un **projet de loi 3D ambitieux**.

Je souhaite enfin que fin septembre, à l'occasion du dernier congrès des régions de la mandature, nous puissions poser les bases d'un **nouveau partenariat entre l'État et les régions**, pour la modernisation et le développement de notre pays.

Pour favoriser la réalisation de ces 3 vœux, je tenais à vous offrir cet olivier, arbre de la Méditerranée, symbole de paix, symbole de notre volonté de concourir, nous aussi, de manière pleinement responsable, à l'avenir de notre pays.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle et bonne année 2020.

Vive la République, vivent nos régions, vive la France !